



PREFET DU VAL DE MARNE

**CONTRAT DE VILLE DU HAUT VAL-DE-MARNE
PROGRAMMATION 2022
FICHE BILAN**

Nom du porteur	Ville : CHENNEVIERES-SUR-MARNE Service : SERVICE JEUNESSE												
Adresse	Club Noé 1 Rue Clément Ader 94 430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE												
Territoire du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Bois l'Abbé (Chennevières-sur-Marne) <input type="checkbox"/> Haie Griselle (Boissy-Saint-Léger)												
Intitulé de l'action	CHANTIER PERMIS B 2022												
Pilier	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale <input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain <input checked="" type="checkbox"/> Développement économique et emploi												
Dates auxquelles s'est déroulée l'action	Du 07/02/2022 au 06/10/2022												
Lieu(x) de réalisation de l'action (structure, quartier...)	Au Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ), pour la phase de candidature et de sélection. Au sein des services municipaux, selon les profils, pour la phase de réalisation des chantiers.												
Public effectivement touché (Rappeler le public initialement visé)	- Public initialement visé : 10 jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans. - Public effectivement touché : 10 jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans. - Nombre de personnes bénéficiaires : 10 personnes, dont 9 issues du quartier réglementaire du Bois l'Abbé. - Personnes bénéficiaires par âge et par sexe : <table border="1"><thead><tr><th>Age</th><th>Hommes</th><th>Femmes</th><th>Total</th></tr></thead><tbody><tr><td>0-5 ans</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>6-15 ans</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	Age	Hommes	Femmes	Total	0-5 ans				6-15 ans			
Age	Hommes	Femmes	Total										
0-5 ans													
6-15 ans													

	<table border="1"> <tr> <td>16-17 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>18-25 ans</td> <td>7</td> <td>3</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>26-64 ans</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>65 ans et plus</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>7</td> <td>3</td> <td>10</td> </tr> </table>	16-17 ans				18-25 ans	7	3	10	26-64 ans				65 ans et plus				Total	7	3	10
16-17 ans																					
18-25 ans	7	3	10																		
26-64 ans																					
65 ans et plus																					
Total	7	3	10																		
Objectifs obtenus par rapport aux objectifs fixés	<p>Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?</p> <p>Les objectifs de l'action ont été atteints au regard des indicateurs utilisés.</p> <p>17 candidatures ont été enregistrées : 10 hommes et 7 femmes, tous âgés de 18 à 25 ans.</p> <p>Parmi ces candidats, 9 étaient issus du quartier du Bois l'Abbé.</p>																				
Difficultés rencontrées	<p>Lors de l'étape « communication », c'est-à-dire de diffusion des informations relatives à l'action Chantier Permis B (affichage pour sensibiliser et informer les jeunes canavérois du dispositif), moins de 10 jeunes ont déposé un dossier de candidature complet.</p> <p>Il a fallu étendre la période de communication et favoriser le collage d'affiches à proximité des logements.</p> <p>Lors des entretiens individuels, les membres de la commission se sont rendu compte que coller des affiches en bas des logements était le moyen de communication le plus efficace.</p>																				
Des partenaires de la Politique de la Ville ont-ils procédé à une visite du lieu de l'action ?	Oui.																				
Description précise de l'action et de sa mise en œuvre	<p>Étape 1 : Communication (diffusion de l'information : affichage, flyer)</p> <p>Diffusion des outils de communication (affiches et flyers) dans l'ensemble des structures municipales et auprès des partenaires locaux par le Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ).</p> <p>Affichage également au sein des halls d'immeubles et dans des commerces.</p> <p>Étape 2 : Retrait et dépôt des dossiers de candidatures</p> <p>Retrait et dépôt du dossier de candidature au PRIJ (du 15 février au 15 mars 2022) afin de recenser les candidats souhaitant bénéficier du dispositif.</p> <p>Étape 3 : Traitement des candidatures par le PRIJ.</p> <p>L'évaluation des dossiers de candidatures a été réalisée par l'équipe du PRIJ du 15 avril au 29 avril 2022.</p> <p>Les dossiers incomplets ont été écartés et les personnes concernées ont été relancées.</p>																				

Les dossiers de candidatures (anonymes) ont été envoyés à chaque membre de la commission.

Étape 4 : Entretien et sélection des candidats

Les entretiens se sont déroulés le 15 juin 2022 en présence des membres de la commission afin d'attribuer le bénéfice du dispositif aux candidats.

Étape 5 : Mise en relation avec les services municipaux accueillant le jeune

Attribution du poste / des missions du jeune : le PRIJ a remis les dossiers des lauréats aux services concernés fin juin 2022. Les jeunes ont été informés du service dans lequel ils travailleraient, de la période et des horaires de travail, ainsi que des missions qui leurs seraient confiées pendant la durée du chantier.

Étape 6 : Déroulement des chantiers sur la période d'été

Les dix jeunes ont été affectés durant les mois de juillet /aout 2021, pendant 4 semaines.

- Trois jeunes aux services techniques
- Deux jeunes au centre municipal La Colline (pôle centre social).
- Deux jeunes service communication.
- Trois jeunes au CCAS.

Moyens mis en œuvre :

Moyens matériels : /

Moyens humains :

	Nombre de personnes	Nombre en ETP
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ		
Salarié (hors emplois aidés ou mis à disposition payante)	2	
Adultes-Relais		
Postes Fonjep		
Autres emplois aidés		
Volontaires ou stagiaires indemnisés		
Personnel mis à disposition "payante"		
PERSONNEL NON RÉMUNÉRÉ		
Bénévoles		
Volontaires en service civique		
Personnel mis à disposition « gratuite »		

<p>Indicateurs d'évaluation de l'action utilisés</p>	<p><i>Critères quantitatifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de candidats + répartition des candidats par quartier, âge, genre - Nombre de candidats sélectionnés + répartition des candidats par quartier, âge, sexe <p><i>Critères qualitatifs :</i></p> <p>Assiduité, ponctualité, capacité à effectuer ses missions durant le chantier.</p>												
<p>Financement de l'action</p>	<p>Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?</p> <p>Non.</p> <p>Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :</p> <p>Le jeune effectue 147 heures soit 4 semaines de bénévolat en contrepartie.</p> <p>Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (ex : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :</p> <p>Pilotage de la commission de sélection : 14h Communication : 4h Traitement des candidatures : 20h Présélection des candidats retenus pour la phase d'entretien : 8h Entretien et sélection des candidats : 16h Mise en relation avec les services municipaux accueillant le jeune : 12h Soit un total de 128 heures.</p> <table border="1" data-bbox="703 1507 1516 1861"> <thead> <tr> <th>Agent/fonction</th> <th>Nombres d'heures</th> <th>Salaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Informatrice jeunesse</td> <td>74h</td> <td>1 113.70 €</td> </tr> <tr> <td>Responsable du service jeunesse</td> <td>54h</td> <td>1 197.20 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>128h</td> <td>2 310.90 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :</p> <p>Pas d'écart significatif.</p>	Agent/fonction	Nombres d'heures	Salaire	Informatrice jeunesse	74h	1 113.70 €	Responsable du service jeunesse	54h	1 197.20 €	TOTAL	128h	2 310.90 €
Agent/fonction	Nombres d'heures	Salaire											
Informatrice jeunesse	74h	1 113.70 €											
Responsable du service jeunesse	54h	1 197.20 €											
TOTAL	128h	2 310.90 €											

	<p>Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ? (<i>Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables</i>)</p> <p>Aucune.</p>
	<p>Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :</p> <p>Aucune.</p>

Le 03/01/2023,

Mickael ASSOUS

Conseiller municipal de Chennevières-sur-Marne
Délégué à la Politique de la Ville et l'Épicerie solidaire